

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF228

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune et M. Pupponi

-----

### ARTICLE 44 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la loi de finances pour 2017 a exonéré de taxe sur les salaires les primes d'impatriation, cet article propose d'exonérer la totalité de la rémunération de cette taxe.

Dans ce PLF, beaucoup est déjà fait pour faciliter les relocalisations à Paris des établissements financiers qui choisiraient de quitter Londres. Cet amendement vise donc à supprimer cet article.